



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2021-2022)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2021-2022.



Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2021-2022)

Résumé

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de janvier 2021 à avril 2022, et porte en particulier sur sa lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 dans la région et sur le nouveau programme politique en faveur d'une reprise durable. Au cours de la période considérée, les problèmes structurels de la région ont été encore amplifiés par les effets persistants de la pandémie, notamment les niveaux élevés de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale, la capacité limitée de création d'emplois de qualité, à laquelle s'ajoute un nombre important d'emplois informels, la faible productivité et la faible intensité technologique de la production et le fait que les modes de production et de consommation ne parviennent toujours pas à internaliser les externalités environnementales. La montée des tensions géopolitiques et leurs conséquences économiques aggravent encore ces difficultés grandissantes. Dans ce contexte, la Commission a continué de fournir des analyses et des conseils politiques aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et de jouer un rôle fédérateur en favorisant les plateformes intergouvernementales qui offrent un espace propice au dialogue politique, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif et fournissent un soutien opérationnel, une coopération technique, un renforcement des capacités et des services consultatifs aux États membres qui en faisaient la demande. La CEPALC a également continué de mettre en œuvre les dimensions régionales de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. De plus, consciente du fait qu'il faut renforcer la coopération internationale pour faire face aux multiples crises qui touchent la région, la Commission a incité à augmenter la coopération dans la région et à arrêter des positions régionales sur des questions stratégiques, notamment en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a renforcé la collaboration avec les États membres et d'autres partenaires afin de favoriser la reprise du dialogue sur la coopération internationale et multilatérale, notamment sur le financement du développement, qui est devenu un facteur de plus en plus essentiel pour faire face aux crises actuelles et renforcer la résilience face aux crises à venir.

I. Introduction

1. Face aux conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 et aux effets émergents du conflit en Ukraine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué d'intervenir rapidement et d'adapter les priorités de son programme de travail pour répondre aux demandes des États membres concernant : a) une évaluation complète des conséquences socioéconomiques de la pandémie à moyen et à long terme et, plus récemment, des chocs extérieurs associés au conflit en Ukraine ; b) des analyses, des données et des recommandations constamment mises à jour au sujet des mesures politiques prises pour faire face aux crises actuelles, dans un format en ligne facilement disponible et convivial ; c) des dialogues politiques visant à améliorer les espaces de coopération régionale et l'échange de pratiques entre les fonctionnaires de haut niveau et les techniciens. Ce faisant, elle a continué à se servir du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable comme modèle de développement.

2. Le travail de la Commission fait pendant à la poursuite et au renforcement de ses activités de sensibilisation aux difficultés structurelles que rencontre la région. La CEPALC a soulevé des questions au plus haut niveau politique, notamment les situations et les besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui sont devenus évidents et d'autant plus pertinents dans le contexte des crises actuelles. Cela se traduit par des résultats concrets grâce aux travaux de la Commission sur le financement du développement, en proposant notamment des possibilités d'action pour résoudre les problèmes de liquidité, en menant des activités de restructuration et d'allègement de la dette et en concevant des mécanismes novateurs et des possibilités à moyen terme pour le financement et en donnant des orientations pour reconstruire en mieux afin de parvenir à l'égalité et à la durabilité. La CEPALC a également renforcé sa coopération avec les organisations régionales afin de promouvoir la coopération régionale dans des domaines stratégiques, notamment l'autosuffisance sanitaire de la région, la résilience face aux risques de catastrophe, l'énergie et les systèmes alimentaires.

II. Faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région

A. Faire face à la crise de la COVID-19 et aux risques émergents liés au conflit en Ukraine, et à leurs conséquences sur la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes

3. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région en développement la plus durement touchée par la pandémie de COVID-19. Le bilan humain est considérable sachant que la région compte 8 % de la population mondiale, mais a enregistré plus de 30 % de l'ensemble des décès dans le monde. En 2020, la région a connu sa pire récession économique depuis 120 ans et plus d'un tiers de sa population vit dans la pauvreté. La reprise de 6,2 % du produit intérieur brut (PIB) régional en 2021 n'a pas suffi à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie, qui a également aggravé les problèmes structurels de la région, à savoir les inégalités, le secteur informel, la faible productivité et le peu de marge de manœuvre budgétaire, et qui pourrait faire reculer la région de plus d'une décennie de progrès en matière de développement, en particulier pour les femmes. La pauvreté et la faim sont à leur plus

haut niveau depuis le début du siècle, et l'extrême pauvreté a atteint 13,8 %, soit un recul de 27 ans. Trois enfants sur cinq ont perdu une année d'école pendant la pandémie. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes restent très vulnérables aux chocs extérieurs, notamment aux effets croissants des changements climatiques.

4. Le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine nuit à la situation macroéconomique de la région. Ces conséquences affectent également l'Amérique latine et les Caraïbes, principalement en raison des effets sur le commerce, les termes de l'échange, l'inflation (en mars 2022, l'inflation régionale des prix à la consommation était de 7,5 %, soit des niveaux inédits depuis 2005), les conditions de financement et la réduction de la marge de manœuvre macroéconomique. Les pressions visant à durcir les mesures monétaires compromettent également la relance économique. La CEPALC a donc récemment baissé son estimation de la croissance du PIB régional pour 2022 et l'a fixée à 1,8 %. Les économies des pays d'Amérique du Sud devraient augmenter de 1,5 % et celles d'Amérique centrale et du Mexique de 2,3 %, tandis que celles des pays des Caraïbes (à l'exclusion du Guyana) devraient enregistrer une croissance de 4,7 %.

5. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes font face à des augmentations particulièrement importantes des prix alimentaires, dans le prolongement de la hausse des prix des principaux produits agricoles et des intrants utilisés dans le cadre de leur production, tels que les engrais et l'énergie. Par exemple, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay ont signalé une hausse du prix des denrées alimentaires à deux chiffres en mars. En moyenne, la région a enregistré une hausse des prix alimentaires de 10,2 %, soit le niveau le plus élevé depuis la fin de l'année 2008. Les ménages vulnérables, et en particulier les petits États insulaires en développement des Caraïbes tributaires des importations de denrées alimentaires, sont fortement touchés par la hausse des prix de ces dernières. Les exportations agricoles sont aussi fortement tributaires des engrais importés, qui représentent 78 % des engrais utilisés dans la production agricole de la région.

6. La CEPALC a continué d'intensifier ses efforts pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Alors qu'en 2019, les régions n'avaient que 19 séries statistiques d'indicateurs relatifs aux objectifs à leur disposition pour analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, en 2022, la CEPALC a publié les résultats de 359 séries, correspondant à 111 cibles, dont 73 étaient visées par les indicateurs prioritaires de la région¹. Les résultats de l'évaluation ont confirmé les inquiétudes de la CEPALC quant aux reculs enregistrés ces dernières années. Malgré l'amélioration de certains indicateurs, les progrès réalisés pour 68 % des 111 cibles évaluées étaient insuffisants pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. En outre, les progrès accomplis ont été réduits à néant pour près d'un tiers des cibles (soit 22 % des cibles évaluées). Pour 46 % des cibles, les mesures ciblées doivent être accélérées, car le rythme actuel des changements ne permettra pas de les atteindre d'ici à 2030. Plus de deux tiers des objectifs nécessitent donc une attention particulière, soit pour inverser les tendances actuelles, soit pour accélérer les progrès vers les objectifs fixés.

7. Outre le suivi de la mise en œuvre des objectifs dans la région, le cinquième rapport de la CEPALC sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, qui a été établi pour le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, a porté sur les asymétries de plus en plus importantes entre pays développés et pays en développement dans le monde, notamment les écarts dans

¹ Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), *A Decade of Action for a Change of Era: Fifth Report on Regional Progress and Challenges in Relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean* (Santiago, 2022).

les réponses économiques, sanitaires et sociales et dans la lutte contre les changements climatiques. Dans ce rapport, la CEPALC souligne le fait que la région traverse trois crises silencieuses, à savoir : a) la perte de plus d'une année de scolarité en classe pour une génération entière d'élèves ; b) l'augmentation de la violence fondée sur le genre et la répartition inégale entre les genres des responsabilités de soins ; et c) l'accentuation du déclin de la biodiversité marine et terrestre en raison d'activités illégales, souvent associées à des assassinats de défenseurs de l'environnement.

B. Renforcer les capacités et l'autosuffisance sanitaires de la région

8. La perturbation des chaînes d'approvisionnement due aux conséquences de la pandémie de COVID-19 a encore révélé les faiblesses du secteur de la santé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et la forte dépendance de la région à l'égard des importations. En 2020, la participation aux exportations mondiales de produits pharmaceutiques était de 0,7 %, soit bien moins que la part de la région dans les exportations mondiales de tous les biens cette année-là (5,4 %), tandis que 87 % des importations de médicaments provenaient de pays extérieurs à la région. Afin d'améliorer la résilience et l'autosuffisance sanitaires, la région doit renforcer les capacités scientifiques, technologiques et productives du secteur de la santé à l'échelle nationale, ou en créer de nouvelles, et déterminer les efforts nécessaires et les activités d'intégration à l'échelle régionale.

9. Pour faire face à ces défis, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a demandé à la CEPALC de préparer un plan d'autosuffisance sanitaire pour la région, non seulement pour évaluer et analyser la situation du secteur pharmaceutique et sanitaire, mais aussi pour définir des domaines d'action visant à renforcer la capacité de production et de distribution de vaccins et de médicaments dans les pays membres de la CELAC. Le plan a été approuvé à l'unanimité lors du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC en septembre 2021, convoqué par le Mexique, qui assurait alors la présidence de la CELAC, dans le but ultime de renforcer les capacités de recherche, de développement et de production de vaccins et de médicaments dans toute la région.

10. Trois objectifs particuliers ont été définis, à savoir : a) mettre en place un marché stable à grande échelle qui donne des signaux clairs et une certitude aux entreprises pour l'investissement ; b) encourager et faciliter la recherche et le développement de projets novateurs ; et c) soutenir la production locale et l'intégration dans les chaînes de production régionales. La CEPALC a fait des progrès dans la mise en œuvre du plan, notamment en organisant des réunions de coordination régulières avec la CELAC et les principales parties prenantes telles que la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies et l'Organisation panaméricaine de la santé, qui ont permis de définir l'objectif à court terme de mise en œuvre de trois piliers, à savoir des mécanismes de reconnaissance et d'harmonisation des réglementations, une plateforme régionale d'essais cliniques et des mécanismes destinés aux achats internationaux groupés de vaccins et de médicaments essentiels et à leur utilisation aux fins du développement des marchés régionaux.

11. La CEPALC a organisé des ateliers régionaux sur la fabrication de vaccins et a apporté un soutien technique aux dialogues thématiques tenus entre les secteurs public et privé sur le secteur sanitaire et pharmaceutique, ainsi qu'aux mesures de promotion de l'intégration régionale, notamment dans le cadre du septième Forum des entreprises du Marché commun du Sud (MERCOSUR) organisé par le Brésil, qui assure actuellement la présidence du MERCOSUR.

C. Protection sociale et renforcement de la résilience

12. La quatrième session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes a été co-organisée virtuellement par la CEPALC, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda en octobre 2021. Antigua-et-Barbuda est le premier État des Caraïbes à présider un organe subsidiaire de la CEPALC, conformément à la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero), qui préconise de prendre des mesures politiques et des mesures favorisant la visibilité pour répondre aux vulnérabilités particulières et croissantes des petits États insulaires en développement des Caraïbes. La Commission a préparé un document de position intitulé « Disasters and inequality in a protracted crisis: towards universal, comprehensive, resilient and sustainable social protection systems in Latin America and the Caribbean » (Catastrophes et inégalités dans les situations de crises prolongées : vers des systèmes de protection sociale universels, complets, résilients et durables en Amérique latine et dans les Caraïbes). La Conférence a abordé des questions telles que les catastrophes et la protection sociale dans les Caraïbes, des propositions en faveur d'une reconstruction porteuse de changements et d'une amélioration de la résilience et de l'inclusion ou encore les difficultés et les possibilités à saisir sur le plan institutionnel en vue de parvenir à des systèmes de protection sociale universels, complets, durables et résilients.

D. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de développement intégral pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique

13. La CEPALC a assuré le suivi de la mise en œuvre de la décision du Comité exécutif du 15 avril 2021 concernant le plan de développement intégral pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique, une stratégie et plateforme de coopération novatrice à l'échelle du système des Nations Unies visant à s'attaquer aux causes structurelles des migrations et des déplacements forcés avec une vision à court et à moyen terme. Afin de garantir la coordination et la coopération interinstitutions des Nations Unies, le plan a été coordonné par la CEPALC avec la participation de 20 organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que celle des quatre coordonnatrices et coordonnateurs résidents et du bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement. Ce plan, qui répond à une demande des quatre pays, repose sur quatre grands piliers, à savoir le développement économique, le bien-être social, la durabilité environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe et la gestion globale du cycle migratoire.

14. La version finale du plan a été présentée aux quatre États membres et formellement approuvée dans le cadre d'une réunion tenue en marge du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC en septembre 2021. Depuis lors, sur la base des priorités exprimées par les pays participants, la CEPALC a élaboré, en coordination avec les quatre coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Bureau de la coordination des activités de développement, une stratégie de mise en œuvre et de financement du plan aux niveaux sous-régional et national, ainsi qu'un outil de géoréférencement permettant de suivre les activités à mettre en œuvre sur le terrain. Tous ces éléments ont été présentés au Comité exécutif et approuvés par celui-ci le 24 mars 2022.

E. Progrès accomplis dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et appui fourni au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernant les priorités régionales

15. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la CEPALC a développé sa stratégie régionale pour continuer d'encourager la mise en œuvre de la réforme, en mettant l'accent sur : la mise en place d'un système de gestion des connaissances ; l'amélioration de la stratégie d'exploitation des données ; le renforcement du rôle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le renforcement du lien régional-national et du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, notamment le plan de développement intégral pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique ; et le renforcement de la collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

16. La Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes a été élaborée sous la direction de la CEPALC et du PNUD, en coordination avec l'ensemble des agences, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région et les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement. Sous la direction technique de la CEPALC, cette plateforme permet de regrouper et de présenter les travaux réalisés à l'échelle régionale par le système des Nations Unies pour le développement en lien avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Il s'agit d'un guichet unique permettant d'accéder à toutes les informations relatives aux objectifs en fonction des besoins et des demandes des États membres. La Plateforme a bénéficié de l'amélioration du portail statistique de la CEPALC, CEPALSTAT, qui permet désormais d'accéder à des tableaux, cartes et graphiques interactifs et à des profils régionaux et nationaux établis à partir d'une série d'indicateurs clés. Toutes les informations statistiques peuvent être géoréférencées.

17. La mise en œuvre du plan de développement global est l'occasion de renforcer le rôle de la Plateforme en ce qui concerne le lien régional-national et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cette dernière, dont la CEPALC et le PNUD sont les vice-présidents conjoints, permettra de définir des orientations stratégiques et d'assurer un appui pour la mise en œuvre des activités du plan par l'intermédiaire des organismes, fonds et programmes, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives transfrontalières et sous-régionales du plan.

18. La Plateforme, grâce à son mécanisme de coalition thématique, offre un espace de coordination pour la promotion de sa mise en œuvre en faveur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des pays participants.

19. La CEPALC a fait des progrès dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a appuyé le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans d'autres domaines. Par exemple, la coalition thématique consacrée au financement du développement, coprésidée par la CEPALC et le PNUD, a été créée en février 2022 et présentée aux 21 coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région. Son objectif est d'encourager la collaboration sur les défis les plus urgents en matière de financement du développement pour la région, ainsi que sur les questions qui sont transfrontalières ou qui appellent une concertation et un appui au niveau régional. La coalition a également organisé, en marge du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, une manifestation parallèle portant sur le financement de la promotion de

l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement durable, afin d'encourager la tenue de dialogues politiques sur les thèmes émergents du financement du développement.

20. Dans le cadre de la coalition thématique sur la croissance équitable, la CEPALC a co-organisé des webinaires sur la politique à adopter en matière d'emploi [avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le PNUD], le travail décent et la productivité (avec l'OIT et le PNUD) et les problèmes de politique budgétaire pour le développement durable (avec le PNUD) et a préparé deux publications conjointes avec l'OIT intitulées « Employment situation of Latin America and the Caribbean: policies to protect labour relations and hiring subsidies amid the COVID-19 pandemic », présentant les statistiques et l'analyse des principaux indicateurs et tendances du marché du travail dans la région, et « Employment situation in Latin America and the Caribbean: decent work for platform workers in Latin America », insistant sur l'importance de l'utilisation inclusive des nouvelles technologies pour la création d'emplois et présentant l'examen de la mise en place de cadres réglementaires adaptés pour les personnes travaillant dans le cadre des plateformes numériques dans la région.

21. De plus, dans le cadre de la coalition thématique sur la mobilité humaine, la CEPALC a dirigé l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Amérique latine et dans les Caraïbes avec l'Organisation internationale pour les migrations, et les principales conclusions et recommandations formulées par ces dernières ont été utilisées pour orienter le Forum d'examen des migrations internationales de 2022. La coalition a également mené des analyses périodiques à communiquer aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies sur les tendances relatives à la mobilité humaine en Amérique centrale et a apporté une réponse coordonnée à la demande de soutien du Gouvernement colombien dans le cadre de la conférence ministérielle sur la migration tenue à Bogota en octobre 2021.

F. Première réunion de la Conférence des Parties à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

22. L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú) est un instrument régional essentiel dont la CEPALC peut tirer parti pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 et promouvoir un modèle de croissance durable sur le plan environnemental. Après l'entrée en vigueur de l'accord en avril 2021, la CEPALC a organisé la première réunion de la Conférence des parties à l'Accord à Santiago du 20 au 22 avril 2022. À l'occasion de cette réunion, les États parties et les pays en cours de ratification ou d'adhésion à l'Accord ont préconisé de promouvoir l'action conjointe et le multilatéralisme afin de donner un nouvel élan au premier traité environnemental de la région et de mettre en place un modèle de croissance durable sur le plan environnemental qui, en plus de renforcer la démocratie et la protection des défenseurs et défenseuses de l'environnement, pourrait permettre d'augmenter les investissements et les nouvelles technologies dans la région. Les discussions ont porté, entre autres, sur les mesures prises par 12 États parties (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Équateur, Guyana, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Uruguay) pour mettre en œuvre l'Accord, et une table ronde a été organisée sur la

promotion du renforcement de la coopération avec les organisations internationales et intergouvernementales. Les participantes et participants ont également examiné le Règlement intérieur de la Conférence, notamment les modalités de la participation d'un large public, les dispositions financières pour la mise en œuvre du traité et les règles relatives à la structure et aux fonctions du Comité de soutien à l'application et au respect de l'Accord.

G. Réseau de praticiens en matière d'examens nationaux volontaires : une plateforme régionale d'échange entre pairs visant à appuyer les examens nationaux volontaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

23. La CEPALC apporte un soutien direct aux États membres afin d'améliorer la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable dans la région grâce à son réseau de praticiens en matière d'examens nationaux volontaires. Créée par la CEPALC en 2019, elle est devenue une importante plateforme régionale pour l'apprentissage entre pairs, la collaboration et les échanges d'expériences, de connaissances et de pratiques exemplaires dans le domaine de la mise en œuvre du Programme 2030. Tout au long de la période considérée, le réseau de praticiens a renforcé son rôle de mécanisme informel d'échange de bonnes pratiques entre les équipes techniques des pays chargées de suivre et de coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 en général, et les modalités d'élaboration des examens nationaux volontaires en particulier. Il compte des fonctionnaires, des chercheurs et chercheuses et des spécialistes techniques, ainsi que des représentantes et représentants de la CEPALC et du reste du système des Nations Unies, notamment des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et, occasionnellement, de la société civile, du secteur privé et des établissements universitaires.

24. Le réseau de praticiens favorise les débats interactifs en espagnol pour les pays d'Amérique latine et en anglais pour les pays des Caraïbes, en s'attachant à leurs caractéristiques sous-régionales. Entre décembre 2019 et début 2021, une quarantaine de réunions virtuelles ont été organisées pour aider les pays qui préparaient des examens nationaux volontaires et suivaient la mise en œuvre du Programme 2030. Les débats ont notamment porté sur la mise en œuvre, au niveau local, du Programme 2030, la participation de multiples parties prenantes, la planification et l'établissement du budget conformément au Programme 2030 et les moyens de mettre en œuvre ce dernier, et ont mis l'accent sur le financement du développement, les données et les statistiques.

25. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19 dans la région, les pays n'ont eu de cesse de s'efforcer de suivre les 17 objectifs de développement durable : 20 pays de la région ont présenté leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable après le début de la pandémie, soit en 2020 (Argentine, Barbade, Costa Rica, Équateur, Honduras, Panama, Pérou, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago), soit en 2021 (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bolivie (État plurinational de), Colombie, Cuba, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Paraguay, République dominicaine et Uruguay).

26. Le Programme 2030 reste le guide pour sortir de la pandémie et construire un avenir meilleur pour toutes et tous. Sur les 45 pays qui présenteront leur examen en 2022, huit se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes : la Dominique, la Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis et le Suriname présenteront leur examen pour la première fois, El Salvador et la Jamaïque pour la deuxième fois, l'Argentine pour la troisième fois et l'Uruguay pour la quatrième fois. Pour la première fois depuis

l'adoption du Programme 2030, la plupart des pays de la région qui présenteront leur examen en 2022 appartiennent à la sous-région des Caraïbes.

27. Chaque année, la CEPALC organise des ateliers techniques pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui présentent leurs examens nationaux volontaires cette année-là. L'objectif est de renforcer la capacité des pays à élaborer leurs examens dans le cadre de leurs stratégies nationales de mise en œuvre et de suivi du Programme 2030, et leurs connaissances dans ce domaine. Des ateliers régionaux sont organisés en marge des réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

H. Cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

28. La cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable s'est tenue à San José du 7 au 9 mars 2022, sous la présidence du Gouvernement costaricien et sous les auspices de la CEPALC. Elle était ouverte aux États membres du Forum et aux observateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organismes régionaux et sous-régionaux, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile.

29. D'après les conclusions et recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental lors de la réunion, il convient de : a) renforcer la résilience à la pandémie et se préparer pour l'avenir grâce à des systèmes de santé plus solides, à l'investissement dans les soins de santé primaires et à la production de vaccins ; b) augmenter et accélérer les investissements dans la protection des populations et des écosystèmes en première ligne de la crise climatique, notamment dans les Caraïbes ; c) réformer l'architecture de la dette mondiale et soutenir les instruments novateurs de remboursement de la dette ; d) renforcer les transitions équitables en matière de desserte numérique et de systèmes alimentaires ; d) se remettre des conséquences de la pandémie pour l'enseignement ; e) accélérer l'égalité des genres et la transformation économique.

30. Dans ses recommandations, le Forum a préconisé d'accorder une dispense spéciale aux pays vulnérables de la région en ce qui concerne les agences de notation et la soutenabilité de la dette. Il a affirmé que les critères de classification qui tenaient uniquement compte du revenu par habitant laissaient de côté de nombreux pays, ainsi que leurs populations les plus vulnérables, en ne leur accordant pas de possibilités de coopération avec les partenaires des pays développés. Le principal texte issu de la réunion regroupe l'ensemble des conclusions et recommandations adoptées par les délégations participantes, qui contribueront à la session de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

31. Les États membres ont invité la CEPALC à continuer de recueillir des informations sur les conséquences de la perte de l'accès à l'aide publique au développement (APD) et au financement à des conditions favorables sur les progrès en matière de développement lorsque les pays atteignent de nouveaux niveaux de revenu, et sur la manière dont le système international et les gouvernements nationaux peuvent veiller à ce que les progrès en matière de développement associés à une hausse des revenus se maintiennent dans les pays en cours de développement en transition.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Financement du développement : un programme prioritaire pour l'Amérique latine et les Caraïbes

32. La CEPALC a activement contribué à soutenir le programme de financement du développement, en assurant le suivi de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, mise en place par le Secrétaire général et les Gouvernements canadien et jamaïcain. La Commission a fait fond sur ses compétences et ses capacités d'analyse et de sensibilisation en 2021 et en 2022 afin de cerner les principaux besoins, difficultés, possibilités et recommandations pour les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine du financement du développement (voir sect. IV).

B. Données et statistiques : plateformes novatrices et mesures évolutives du développement durable

33. La Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes a été mise à jour afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement en ajoutant des fonctionnalités supplémentaires, telles qu'un moteur de recherche intelligent permettant d'accéder à tous les documents de l'ONU destinés au grand public, une application de cartographie basée sur un système d'information géographique intégré, un outil de suivi des objectifs et une section permettant d'accéder aux biens publics régionaux produits par les six coalitions thématiques et les deux groupes thématiques transversaux.

34. En octobre 2021, la CEPALC a présenté la nouvelle interface de la plateforme CEPALSTAT, principale voie d'accès aux informations statistiques sur les pays de la région qui sont recueillies, systématisées et publiées par la CEPALC, qui permettra d'améliorer l'accessibilité des statistiques comparables au niveau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La nouvelle interface est le résultat d'une mise à jour considérable de la plateforme et de l'ajout de fonctionnalités novatrices intégrant de manière aussi complète et exhaustive que possible des statistiques sociodémographiques, économiques et environnementales comparables au niveau régional, ainsi que des informations géospatiales. La plateforme CEPALSTAT permet désormais d'accéder à des tableaux, cartes et graphiques interactifs et à des profils régionaux et nationaux établis à partir d'une série d'indicateurs clés dans les domaines économique, social et environnemental. Toutes les informations statistiques peuvent être géoréférencées, et le portail dispose de ressources fournissant des renseignements complémentaires, ainsi que de liens vers d'autres mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. L'écosystème de données de la CEPALC utilise des données en accès libre pour faciliter l'utilisation et la réutilisation des données dans le cadre d'instances régionales. Il commence également à recourir à des algorithmes d'apprentissage automatique pour renforcer les nouvelles ressources de données.

35. En ce qui concerne la production de données novatrices en faveur de l'égalité des genres, la région a, avec le soutien de la Commission, amélioré l'évaluation économique du travail non rémunéré afin d'obtenir des calculs plus précis de ce que la société produit. Le besoin de faire le lien entre le travail non rémunéré et le travail rémunéré a conduit à définir, dans le cadre du Groupe de travail sur les statistiques

ventilées par sexe de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, l'indicateur du temps de travail total, qui est régulièrement mis à jour et diffusé par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les informations sur le budget-temps ont permis de créer des indicateurs non marchands montrant les inégalités dues à la division du travail fondée sur le sexe et ses conséquences sur l'autonomie des femmes.

36. Le Ministère argentin des femmes, des genres et de la diversité a publié une carte fédérale des services de soins, un outil novateur appuyé par la CEPALC au moyen du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui permet aux citoyens de situer les services de soins destinés aux jeunes enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que les dispositifs de formation des prestataires de soins, y compris les établissements des secteurs public, privé et social. Cette initiative permet d'établir un système complet de services de soins et constitue une étape vers ce que la CEPALC appelle la « société des soins ». Plus précisément, elle contribue à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de politiques visant à lutter contre les inégalités structurelles entre les sexes et à favoriser l'autonomie des femmes.

37. Grâce à ses mécanismes intergouvernementaux, la CEPALC a également contribué au renforcement des capacités de comptabilité environnementale et économique et de comptabilité écosystémique. S'appuyant sur les compétences techniques nécessaires, ses mécanismes intergouvernementaux et son expérience des systèmes statistiques, des capacités et des lacunes en matière de formation dans la région, la CEPALC contribue aussi activement à l'initiative « Au-delà du PIB », coordonnée dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes.

C. Contribution du commerce à une reprise durable

38. S'agissant du commerce, la Commission a examiné les résultats de la région en matière de commerce extérieur dans l'édition 2021 de son rapport annuel phare², en utilisant les chiffres les plus récents sur les conséquences de la COVID-19 et le relèvement après la pandémie dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a analysé l'évolution des perspectives commerciales mondiales et régionales pour le relèvement après la pandémie, examiné les difficultés que pose l'autonomie productive du secteur de la santé dans la région et proposé des moyens de définir la contribution du commerce international à la nouvelle économie circulaire.

D. Regain d'intérêt pour la science et la technologie et la promotion de ces secteurs en vue d'une reprise porteuse de changements

39. En ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation, la CEPALC et le Gouvernement argentin ont organisé la troisième réunion de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications selon des modalités hybrides du 13 au 15 décembre 2021. Cette manifestation a été l'occasion de mettre en avant le fait que la science, la technologie et l'innovation sont essentielles non seulement pour faire face à la pandémie de COVID-19, mais aussi pour avancer vers une reprise porteuse de changement fondée sur l'égalité et la durabilité dans la région. La CEPALC a publié un document de position intitulé « Innovation for development : the key to a transformative recovery in Latin America and the Caribbean » (L'innovation au service du développement : la clé d'une reprise

² ECLAC, *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean: Pursuing a Resilient and Sustainable Recovery* (Santiago, 2021).

porteuse de changements en Amérique latine et dans les Caraïbes), dans lequel elle indique que le financement des systèmes de science, de technologie et d'innovation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes est insuffisant, que ces systèmes ciblent principalement les activités de recherche fondamentale et appliquée et présentent des carences majeures en matière de développement expérimental, et que les plans de relance post-pandémie sont l'occasion de réorienter ces stratégies pour les mettre au service du développement durable et de repenser la coopération internationale dans ce domaine. Elle y rappelle également l'importance du secteur de la fabrication de produits de santé, des technologies numériques pour le secteur et de l'efficacité par rapport à un objectif environnemental pour favoriser la transformation culturelle grâce à la création de connaissances dans la région.

40. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des modèles de croissance verte dans la région, et dans le prolongement des tables rondes sur les industries extractives organisées par le Cabinet du Secrétaire général, la CEPALC a travaillé avec les autorités des pays du « triangle du lithium », notamment l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie et le Chili, qui possèdent d'importantes réserves de lithium. Des dialogues thématiques ont été organisés sur les possibilités en matière de valeur ajoutée, d'innovation et de développement technologique, compte tenu de l'importance croissante du lithium pour la transition énergétique mondiale et le développement de l'électrification de la mobilité. La Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications est l'un des principaux mécanismes dont disposent les pays pour promouvoir les initiatives régionales pertinentes.

41. La crise de la pandémie de COVID-19 a rappelé l'importance de mettre à profit les progrès technologiques et de mettre en évidence les inégalités territoriales pour promouvoir des emplois décents dans la région, comme cela a été souligné à l'occasion d'un séminaire international organisé par la CEPALC les 6 et 7 octobre 2021. Les principales conclusions du projet intitulé « Transformations technologiques en Amérique latine : promotion de l'emploi productif et lutte contre les nouvelles formes d'emploi informel », financé par le Compte de l'ONU pour le développement et mené depuis 2018 par la Division du développement économique et la Division du développement social de la CEPALC et son bureau de Buenos Aires, ont été présentées.

IV. Coup de projecteur sur le financement du développement et la coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire en Amérique latine et dans les Caraïbes

42. Consciente de la nécessité de renforcer la coopération internationale, notamment dans le domaine du financement du développement, pour parvenir à une reprise durable, la CEPALC a continué d'élaborer et de promouvoir des propositions novatrices de mesures à prendre en matière de financement du développement et de coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire d'après le modèle de développement en transition.

43. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme d'autres pays à revenu intermédiaire, ont des difficultés à mobiliser des ressources nationales et extérieures. Le haut niveau d'endettement dû à la baisse des recettes fiscales et à l'augmentation des transferts courants destinés à soutenir les ménages et les entreprises a augmenté les besoins en liquidités des pays, malgré les grandes disparités de leurs situations budgétaires et de la vulnérabilité de leur dette. Cette situation a réduit la marge de manœuvre décisionnelle pour la mise en œuvre de politiques anticycliques, ce qui a compromis la capacité à construire en mieux pour l'avenir. En dépit de ces

circonstances, la coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire a été limitée, privilégiant les pays à faible revenu. Aux prises avec les effets de la crise systémique provoquée par la COVID-19, l'accès des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux ressources multilatérales a été moindre que lors d'autres crises comme la crise financière mondiale de 2008-2009, alors que la région se heurte à des difficultés et à des vulnérabilités similaires à celles qui touchent les pays à faible revenu.

44. La coopération internationale joue un rôle clé en contribuant au renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources, en permettant de concevoir de nouveaux mécanismes combinant l'aide au développement classique avec d'autres sources de financement du développement et en renforçant les instruments internationaux facilitant la mobilisation des ressources privées aux fins du développement.

45. La CEPALC a présenté des propositions novatrices dans des notes de synthèse, intitulées notamment « Financing for development in the era of COVID-19 and beyond » (Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après) et « An innovative financing for development agenda for the recovery in Latin America and the Caribbean » (Un programme novateur de financement du développement pour la relance en Amérique latine et dans les Caraïbes), ainsi que dans l'édition 2021 de son rapport annuel phare portant sur le bilan préliminaire de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, intitulé *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean*.

46. La Commission a également organisé des débats intergouvernementaux régionaux, notamment une réunion du Comité plénier de la CEPALC en décembre 2021, et des dialogues de haut niveau en coopération avec le Gouvernement costaricien, comme ceux qui ont eu lieu dans le cadre de la cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Il s'agissait entre autres d'un dialogue de haut niveau portant sur un programme de financement novateur pour la relance, d'une séance sur la perspective des banques de développement régionales et internationales au sujet des contributions au programme de financement novateur pour la relance, et d'un dialogue interactif avec les ministres des affaires étrangères et les hauts responsables d'Amérique latine et des Caraïbes sur les contributions des banques de développement au programme de financement novateur pour la relance et la réalisation du Programme 2030.

47. La Commission privilégie cinq propositions de mesures novatrices :

a) Accroître les liquidités et les redistribuer des pays développés vers les pays en développement, y compris en étudiant la possibilité de recycler les droits de tirage spéciaux au moyen d'un fonds d'affectation spéciale pour les pays à revenu intermédiaire et des banques de développement et organismes de financement régionaux, et s'en servir en tirant parti de l'intérêt croissant des marchés financiers privés pour les obligations sociales et durables émises par les économies émergentes ;

b) Renforcer la coopération régionale en améliorant la capacité de prêt et d'intervention des institutions financières régionales, sous-régionales et nationales, et resserrer leurs liens avec les banques multilatérales de développement ;

c) Entreprendre des réformes institutionnelles de l'architecture de la dette multilatérale, notamment en reconnaissant les limites de l'évaluation du risque souverain par les agences de notation et en proposant la création d'une agence de notation multilatérale ;

d) Fournir aux pays un ensemble d'instruments novateurs visant à améliorer la capacité de remboursement de la dette et à éviter le surendettement, notamment en

faisant des clauses relatives aux ouragans un élément permanent des initiatives d'allègement de la dette pour les pays, comme ceux des Caraïbes, qui sont régulièrement exposés aux catastrophes naturelles, et mettre en place des obligations liées au PIB et aux revenus ;

e) Intégrer des mesures de liquidité et de réduction de la dette à une stratégie de financement du développement telle que le Fonds de résilience des Caraïbes, un fonds d'affectation spéciale créé en tant que partenariat public-privé destiné à financer des interventions stratégiques dans l'ensemble des Caraïbes afin de réduire les difficultés que rencontre la sous-région.

48. La coopération internationale joue un rôle important pour ce qui est de combler les lacunes structurelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'approche de développement en transition est un moyen d'adapter la coopération aux nouvelles réalités. Ce concept considère le développement comme un processus évolutif qui permet de résoudre certains problèmes, comme la lutte contre la faim, mais en fait apparaître d'autres, comme l'accentuation des fractures technologiques, la méfiance envers les institutions, la dégradation de l'environnement et les difficultés à s'orienter vers un État-providence et des systèmes de protection sociale.

49. Si l'on adopte ce concept de développement en transition, il faudrait parler de « gradation appliquée aux pays » plutôt que de « sortie de la catégorie des pays les moins avancés ». Parler de gradation nécessite de repenser la coopération internationale pour le développement et de redéfinir les relations entre les pays du monde entier à tous les niveaux de développement afin de mieux faire face aux difficultés locales, régionales et mondiales d'aujourd'hui en trouvant des moyens novateurs et créatifs de les surmonter. Il s'agit de construire un nouveau multilatéralisme fondé sur une nouvelle approche de la coopération internationale, avec des critères, des cadres, des outils et des partenariats, adaptée aux pays qui sont laissés de côté par la coopération traditionnelle lorsqu'ils gravissent l'échelle des revenus.

50. La sortie de la catégorie des PMA et ses conséquences pourraient faire courir aux pays le risque de régresser dans certains domaines fondamentaux du développement. Non seulement la sortie de la liste suppose de sortir du cadre de l'APD, mais elle modifie également les mécanismes de dialogue et les voies de communication avec les pays plus développés, et limite l'accès à d'autres sources de financement et modes de coopération.

51. L'objectif ultime de ce processus évolutif est de sortir du piège du revenu intermédiaire dans lequel se trouvent actuellement de nombreux pays en développement, et en particulier la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce piège se manifeste sous la forme de nombreux déséquilibres structurels dans les domaines économique et social ou encore les domaines du genre et de l'environnement, entre autres.

52. Selon l'approche fondée sur les écarts structurels, aucune norme de classification unique s'appuyant sur un seul écart ne suffit à rendre compte des niveaux de développement. Les pays sont classés différemment en fonction de l'écart considéré. Le niveau de revenu par habitant, en particulier, ne peut être assimilé au niveau de développement, car l'augmentation du revenu par habitant, et donc la réduction de cet écart, ne suppose pas une amélioration des autres piliers du développement. Il est utile d'établir des liens entre les approches du développement en transition, du piège du revenu intermédiaire et des écarts structurels pour réorienter la coopération internationale et la rendre plus efficace.

53. Les conséquences de la COVID-19 dans la région montrent que les progrès réalisés par de nombreux pays en matière de développement ne sont pas durables ou

résilients, et que ces pays font face à des difficultés persistantes que des apports financiers privés ne permettent pas de surmonter. Les résultats économiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes après la pandémie en sont un bon exemple. Ceux-ci ne permettent pas de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les inégalités, la pauvreté et le faible développement technologique et atteindre les objectifs de développement durable.

54. Dans le cadre du nouveau système de reclassement, les agences de coopération des pays donateurs traditionnels commencent à adapter leurs stratégies de coopération pour en faire bénéficier les pays reclassés au moyen de la coopération régionale pour le développement et des programmes de coopération triangulaire. Cela permet aux pays reclassés d'appuyer le développement des pays voisins et de renforcer l'intégration tout en assurant le maintien des relations entre les donateurs traditionnels et les pays reclassés. Certains donateurs bilatéraux poursuivent cependant leurs programmes de développement, même si le pays n'est plus éligible à l'APD, s'ils considèrent que des partenariats sont stratégiques en fonction des thèmes ou des secteurs particuliers. La coopération et les partenariats stratégiques en faveur d'une reprise porteuse de changements sont nécessaires et doivent prendre en compte : la mise en attente de la sortie de la catégorie des PMA et le maintien de l'APD ; l'adoption d'approches multidimensionnelles et de nouveaux outils pour classer les niveaux de développement conformément au Programme 2030 ; la garantie de l'accès au financement du développement à des conditions avantageuses pour les pays à revenu intermédiaire, en particulier pour les plus petites économies ; l'élargissement de la portée des dispositions établissant un traitement spécial et différencié dans le cadre du système commercial multilatéral pour en faire bénéficier les pays à revenu intermédiaire ; l'appui à l'industrialisation de ces pays et à la diversification de leurs économies grâce à un accès aux technologies à des conditions avantageuses ; la création de nouveaux mécanismes multilatéraux de restructuration et d'allègement de la dette et d'une plateforme intergouvernementale pour les questions fiscales.

55. Au cours de l'année écoulée, la Commission a, en étroite collaboration avec le Gouvernement costaricien, renforcé les plateformes de discussion régionales afin de promouvoir de nouvelles formes de coopération internationale avec les pays à revenu intermédiaire et d'examiner les conditions d'éligibilité au financement à des conditions avantageuses au-delà du PIB par habitant. À la demande du Costa Rica, la CEPALC a établi un document de position intitulé « Development in transition: concept and measurement proposal for renewed cooperation in Latin America and the Caribbean » (Développement en transition : proposition de concept et de mesure pour renforcer la coopération en Amérique latine et dans les Caraïbes) afin d'appuyer les débats régionaux à ce sujet.

56. Le 3 décembre 2021, le Comité plénier a, lors de sa trente-sixième session, adopté une résolution sur la création de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes [résolution 752(PLÉN.36)] afin de lancer des discussions intergouvernementales à ce sujet. La CEPALC a également élaboré une proposition d'indice de vulnérabilité économique et environnementale afin de favoriser l'évaluation multidimensionnelle de la vulnérabilité.

V. Les partenariats au service du développement durable

57. La CEPALC a encouragé le renforcement de la coopération régionale grâce à sa collaboration avec la CELAC. À la demande du Mexique, qui assure la présidence intérimaire de la CELAC pour 2020-2021, la CEPALC a mis en place l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes, une plateforme qui rassemble et analyse les politiques publiques que les 33 pays de la région ont adoptées

pour limiter les incidences de la pandémie. La CEPALC a également publié sur la plateforme des notes de synthèse sur les conséquences économiques et sociales aux niveaux régional, national et sectoriel. En outre, à la demande de la CELAC, la CEPALC a élaboré un plan d'autosuffisance sanitaire (voir par. 9), qui a été approuvé à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC en septembre 2021.

58. La CELAC a créé un fonds consacré à l'adaptation aux changements climatiques et à un système détaillé d'intervention en cas de catastrophe naturelle, qui sera administré par la CEPALC.

59. Dans le cadre de la présidence intérimaire de la CELAC assumée par l'Argentine en 2022, la CEPALC a convenu d'apporter un appui technique sur neuf thèmes de politique publique, à savoir la sécurité alimentaire, l'éducation, la mise en place d'une stratégie de santé pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, la gestion globale des risques de catastrophes, la coopération environnementale, la transformation numérique, la science, la technologie et l'innovation, les données et statistiques, et le dialogue avec les partenaires extrarégionaux, en particulier l'Union européenne, l'Union africaine, l'Inde et la Chine.

60. La CEPALC a continué de collaborer avec la Communauté des Caraïbes, notamment en participant à des événements de haut niveau, en donnant un aperçu des difficultés auxquelles font face les Caraïbes et en essayant de remédier au paradoxe de la reprise, qui voit les petits États insulaires en développement laissés pour compte et les inégalités, la pauvreté et les emplois informels augmenter dans ces pays à la marge de manœuvre budgétaire limitée et au fort taux d'endettement.

61. La CEPALC a mené de nombreuses activités de coopération avec les entités spécialisées du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Le siège sous-régional de la Commission au Mexique et le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale ont mis en place un plan d'action détaillé en vue de renforcer l'union douanière dans trois pays du nord de l'Amérique centrale. La CEPALC a travaillé avec le Secrétariat pour l'intégration touristique centraméricaine à l'élaboration d'un plan de travail visant à favoriser la « maturité et le contenu numériques » des petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme. La CEPALC met également en œuvre un projet conjoint avec le secrétariat exécutif du Conseil des ministres des finances du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation et inclusive aux changements climatiques dans les systèmes nationaux d'investissement public. En plus des ministères des finances de sept pays, la CEPALC collabore, dans le cadre de cette initiative, avec le Conseil des ministres des transports, le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et en République dominicaine et le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale. La Commission met également en œuvre un programme de travail annuel avec le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres de l'agriculture du Système d'intégration de l'Amérique centrale au sujet des changements climatiques, en privilégiant l'assurance agricole, les mesures d'adaptation et d'atténuation et la formation et l'analyse agroclimatiques à l'intention des petits producteurs agricoles.

62. En outre, la CEPALC a mis en place une stratégie énergétique durable post-COVID-19 à l'horizon 2030 pour les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dans laquelle elle propose des mesures et des recommandations régionales conformes aux objectifs de développement durable afin de garantir l'approvisionnement et la sécurité énergétiques et de promouvoir l'efficacité énergétique et l'augmentation du recours aux ressources renouvelables dans le bouquet énergétique de ces pays. À la demande du Gouvernement hondurien, la

CEPALC a contribué à l'élaboration de ses pactes pour l'énergie, qui sont des engagements volontaires pris dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'énergie et de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Toujours à la demande du Gouvernement hondurien, la Commission a également contribué à l'élaboration d'un cadre régional d'objectifs de lutte contre les changements climatiques pour les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale, qui a été inscrit dans le pacte régional pour l'énergie proposé par le Gouvernement guatémaltèque avec l'aide de la CEPALC. En outre, la CEPALC a collaboré avec le Conseil des ministres de l'énergie du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour mettre à jour les informations et améliorer la plateforme géospatiale permettant d'évaluer le potentiel énergétique des ressources en biomasse dans ces pays.

63. La CEPALC a continué de collaborer avec le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne dans le cadre de dialogues conjoints de haut niveau sur le développement en transition et de l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques pour renforcer la coopération en Amérique latine et dans les Caraïbes et entre la région et l'Union européenne, qui pourraient être appliqués pour réinventer le multilatéralisme et les modes de coopération de demain.

64. En 2021, les organisations partenaires ont organisé une manifestation à l'occasion de la publication du rapport intitulé *Latin American Economic Outlook 2021: Working Together for a Better Recovery*, qui passe en revue les mesures visant à améliorer les mécanismes de protection sociale et à améliorer l'inclusion sociale, notamment en favorisant l'intégration régionale et en renforçant les stratégies industrielles. Elle souligne également qu'il faut repenser le contrat social afin de rétablir la confiance et de donner à la population les moyens d'agir à toutes les étapes de l'élaboration des politiques. À cette occasion, un débat présidentiel de haut niveau animé par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, auquel ont participé les présidents du Costa Rica, de la Colombie et de l'Équateur, ainsi qu'une table ronde à laquelle ont participé le Président exécutif de la Société andine de développement, la Commissaire européenne chargée des partenariats internationaux de la Commission européenne, le Secrétaire général de l'OCDE et la Directrice du Centre de développement de l'OCDE, ont été organisés.

65. La publication conjointe de la CEPALC et de la Commission économique pour l'Afrique intitulée « Special drawing rights (SDRs) and the COVID-19 crisis » (Les droits de tirage spéciaux et la crise de la COVID-19), parue en avril 2022, est un exemple positif de collaboration interrégionale et interinstitutionnelle. Les commissions ont analysé les besoins de financement des pays en développement et le taux d'utilisation des droits de tirage spéciaux et ont proposé de nouveaux mécanismes permettant d'acheminer ces droits vers les pays qui en ont besoin, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les pays à revenu intermédiaire afin de financer des projets d'investissement liés aux objectifs de développement durable, et l'allocation de droits de tirage spéciaux pour financer le mécanisme de trésorerie et de soutenabilité proposé par la Commission économique pour l'Afrique.

VI. Conclusions

66. Comme le montre le présent rapport, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes font face à des risques considérables sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Face aux pressions macroéconomiques actuelles et au vu du manque de marge de manœuvre décisionnelle et de capacité de réaction, il semble

essentiel de repenser la coopération internationale afin que les pays puissent être en mesure de réaliser le Programme 2030. Il s'agit notamment de renforcer la coopération intrarégionale et interrégionale pour favoriser la prise de positions communes et la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux afin de progresser dans des domaines essentiels, tels que le financement du développement, la lutte contre les changements climatiques et la marge de manœuvre décisionnelle en faveur de changements productifs et de l'inclusion sociale.
